



LA RECEPTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

IDEE(S) – Olivier Hache - 2016

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I) - LES OPERATIONS DE RECEPTION DANS LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

1.1) Généralités

1.2) Les opérations préalables à la réception

1.3) La réception des ouvrages

1.4) Levées de réserves

1.5) Les spécificités liées aux réceptions partielles d'ouvrages

1.6) Mises à disposition de certaines parties d'ouvrage

1.7) Les effets de la réception

1.8) Les documents fournis après exécution

1.9) Synthèse des étapes permettant la réception d'un ouvrage exécuté

II) - LA GESTION FINANCIÈRE DE FIN DE CHANTIER

2.1) Les acomptes et les décomptes (art.114 du CMP)

2.1.1) - Le décompte mensuel et état d'acompte (art. 13 du CCAG)

2.1.2) - Le projet de décompte final et le décompte final

2.1.3) - Le décompte général et état de solde

2.1.4) - Le règlement des comptes en cas de co-traitance

2.1.5) - Les intérêts moratoires

2.2) Les clauses financières spécifiques de fin d'exécution

2.2.1) - Les pénalités

2.2.2) - Les primes

2.2.3) - La retenue de garantie (art.122 à 124)

2.3) Les obligations et durées de conservation et d'archivage

2.3.1) - Concernant les pièces de passation du marché

2.3.2) - Concernant les pièces d'exécution du marché

III) - GARANTIES ET ASSURANCES

3.1) Les garanties à prendre en compte

3.2) Garanties de parfait achèvement, biennale et décennale

3.2.1) - La garantie de parfait achèvement

3.2.2) - La garantie de bon fonctionnement

3.2.3) - La garantie décennale

3.3) Les obligations d'assurance des constructeurs

3.4) Les obligations d'assurance du maître d'ouvrage

3.5) Les assurances facultatives du maître d'ouvrage

3.5.1) - La police unique de chantier (PUC)

3.5.2) - La police tous risques chantier (TRC)

3.5.3) - Les polices couvrant des risques particuliers

3.5.4) - Les polices facultatives suivantes peuvent être insérées dans les polices dommage ouvrage et de responsabilité décennale.

I V) – CONTENTIEUX ET LITIGES

4.1) Les règlements amiables

4.1.1) - Le mémoire en réclamation

4.1.2) - Le protocole transactionnel et la gestion du litige

4.1.3) - Les comités consultatifs de règlement amiable des litiges (CCRA).

4.2) L'arbitrage

4.3) Les règlements juridictionnels

ANNEXES